



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 novembre 2020 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

### Première période de questions

Aucune des six personnes présentes ne posent de question.

Le maire prend ensuite de temps de faire le point sur les sujets suivants :

- Passerelle des Pionniers, Passerelle Éva-Dulude et barrage sont à refaire selon les études réalisées. Une consultation publique sera tenue au printemps.
- La rue Principale Est a dû être fermée devant les bâtiments incendiés le 21 septembre car ceux-ci menacent de s'effondrer selon le rapport de l'ingénieur mandaté par la Ville.
- Un bris à l'usine de filtration a privé d'eau l'ensemble des citoyens pendant environ quinze minutes aujourd'hui. Le problème est réglé mais un avis d'ébullition sera en vigueur pour les prochaines quarante-huit heures.

### 2020-601 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## Procès-verbaux

### 2020-602 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2020

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 13 octobre 2020.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

## Réglementation

### 2020-603 Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils - Avis de motion

Document : Projet de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, non daté.



M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* afin de revoir les accès aux véhicules lourds sur les routes municipales.

**2020-604**      **Dépôt du projet de *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils***

Document :      *Projet de Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, non daté.*

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*.

**2020-605**      ***Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021 - Avis de motion***

Document :      *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021, non daté.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* afin d'établir les tarifs de l'année 2021.

**2020-606**      **Dépôt du projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021***

Document :      *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021, non daté.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*.

**2020-607**      ***Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021 - Avis de motion***

Document :      *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021* afin d'établir les critères de ce programme.

**2020-608**      **Dépôt du projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021***

Document :      *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021*.

**2020-609**      ***Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021 - Avis de motion***

Document :      *Projet de Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021, non daté.*



M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021* afin d'établir les critères de ce programme.

**2020-610**      **Dépôt du projet de *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021***

Document :      *Projet de Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021.*

**2020-611**      ***Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau - Avis de motion***

Document :      *Projet de Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau, non daté.*

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau* afin de revoir les critères de ce programme.

**2020-612**      **Dépôt du projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau***

Document :      *Projet de Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau, non daté.*

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau.*

**2020-613**      ***Règlement constituant un Comité consultatif en environnement - Avis de motion***

Document :      *Projet de Règlement constituant un Comité consultatif en environnement, non daté.*

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement constituant un Comité consultatif en environnement* afin de faire la création officielle de ce Comité et d'établir les règles de son fonctionnement.

**2020-614**      **Dépôt du projet de *Règlement constituant un Comité consultatif en environnement***

Document :      *Projet de Règlement constituant un Comité consultatif en environnement, non daté.*

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement constituant un Comité consultatif en environnement.*



**2020-615 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)* soit adopté en ajoutant les classes d'usage 2735 et 2737 dans cette zone.

**2020-616 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2020-617 Adoption du Règlement 458-48 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)**

Document : *Règlement 458-48 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2020;



CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-48 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone CM-008)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2020-618 Adoption du Règlement 458-49 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 16)**

Document : *Règlement 458-49 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 16)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-49 modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitre 16)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Direction générale et ressources humaines**

**2020-619 Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham souhaite joindre l'Union des Municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham joigne, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des Municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.



QUE le projet d'entente à cet effet soumis par l'Union des Municipalités du Québec soit approuvé.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2020-620 Fin de la période de probation de M. Nicolas-Éric Vary**

CONSIDÉRANT que M. Nicolas-Éric Vary a été embauché au poste de directeur du Service des travaux publics le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Vary était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont prêts à prendre une décision;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Nicolas-Éric Vary au poste de directeur du Service des travaux publics, rétroactivement au 3 septembre 2019.

**2020-621 Fin de la période de probation de M. Mark Fontaine**

CONSIDÉRANT que M. Mark Fontaine a été nommé au poste de directeur adjoint du Service des travaux publics le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Fontaine était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Fontaine a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M. Mark Fontaine au poste de directeur adjoint du Service des travaux publics, rétroactivement au 22 octobre 2019.

**2020-622 Démission de M<sup>me</sup> Lysanne Lambert, brigadière**

Document : Dossier de la conseillère en communication du 19 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Lysanne Lambert, effective le 13 octobre 2020.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Lambert pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

**2020-623 Démission de M. Martin Bergeron, pompier**

Document : Lettre de M. Martin Bergeron datée du 20 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Martin Bergeron, effective le 20 octobre 2020.



QUE des remerciements soient transmis à M. Bergeron pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

**2020-624      Embauche d'un pompier**

CONSIDÉRANT que M. Samuel Nadeau détient sa formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Samuel Nadeau à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE la période de probation de M. Nadeau débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2020-625      Embauche de pompiers recrues**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de MM. Dominic Décary, Jean-François Raymond et Alain Delorme à titre de pompier recrue au Service de sécurité incendie, conditionnellement au dépôt d'une preuve de résidence.

QUE MM. Décary, Raymond et Delorme devront suivre et réussir la formation Pompier 1 dans un délai de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2020-626      Relations de travail et ressources humaines - Abrogation de mandat**

CONSIDÉRANT que la résolution 2016-506 stipule que les mandats de gestion des relations de travail et ressources humaines sont octroyés à la firme Dufresne, Hébert, Comeau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se garder le choix de la firme qui la représentera selon la nature des mandats à traiter;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2016-506 à toutes fins que de droit.

**Greffe et affaires juridiques**

**2020-627      Nomination des maires suppléants pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT que des élections générales seront tenues le 7 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner les maires suppléants pour l'année 2021 comme suit :

**Mois**

**Conseiller**



Mois	Conseiller
Janvier	Daniel Campbell
Février	Daniel Campbell
Mars	Nathalie Dépeault
Avril	Nathalie Dépeault
Mai	Sylvie Ouellette
Juin	Sylvie Ouellette
Juillet	Vincent Roy
Août	Vincent Roy
Septembre	Jean-François Poulin
Octobre	Jean-François Poulin
Novembre	Conseiller du district 6
Décembre	Conseiller du district 6

**2020-628 Vente pour taxes 2019 - Bâtiment du 20, rue de Tolède - Confirmation de propriété**

CONSIDÉRANT que le bâtiment seulement du 20, rue de Tolède a été vendu lors de la procédure de vente pour taxes du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la vente du bâtiment seulement du 20, rue de Tolède à M. Martin Desautels au montant de 1 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2020-629 Consultation - Agrandissement d'un élevage porcin**

CONSIDÉRANT qu'une demande pour l'agrandissement d'un élevage porcin a été déposée par la Ferme Gaudreau inc.;

CONSIDÉRANT que la procédure en présentiel a été remplacée par une consultation écrite afin de respecter les diverses contraintes liées à la COVID-19;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la décision prise quant à la tenue d'une consultation écrite remplaçant la consultation en présentiel.

**2020-630 Garderie Les Dinos Rigolos - Entente**

Document : Projet d'entente, non daté.

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la Garderie Les Dinos Rigolos pour l'utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin en cas d'évacuation de leur bâtiment;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du projet d'entente pour l'utilisation du Centre des loisirs Romuald-Potvin par la Garderie Les Dinos Rigolos en cas d'évacuation de leur bâtiment du 1700, rue Principale Est.





QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2020-631 Fermeture d'une partie du chemin Jetté**

CONSIDÉRANT que l'extrémité du chemin Jetté sera reconfiguré;

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin actuel ne sera plus utilisé comme chemin public;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de décréter la fermeture et l'abolition du chemin Jetté sur le lot 6 349 926 du cadastre du Québec.

**2020-632 Travaux de la rue Jeannine-Derome - Réception finale**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 21 juillet 2020.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre Gestech Terrain inc., Gestech Inov. inc. et la Ville de Farnham en 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a procédé à la réception provisoire des ouvrages le 3 juin 2019 (Résolution 2019-304);

CONSIDÉRANT les recommandations de réception finale des ouvrages par la firme FNX-Innov;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux d'infrastructures de la rue Jeannine-Derome (Lots 4 354 135 et 4 874 378 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de la rue Jeannine-Derome (Lots 4 354 135 et 4 874 378 du cadastre du Québec).

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots 4 354 135 et 4 874 378 du cadastre du Québec et des infrastructures qui y sont présentes.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à cette transaction, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de M<sup>e</sup> Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 2020-433 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2020-633 Vente du lot 6 291 006 du cadastre du Québec - Retrait de l'offre d'achat**

CONSIDÉRANT que la compagnie 9358-2369 Québec inc. désire retirer son offre d'achat du lot 6 291 006 du cadastre du Québec;



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le retrait de l'offre d'achat du lot 6 291 006 du cadastre du Québec.

QUE les résolutions 2020-103 et 2020-491 soient abrogées à toutes fins que de droit.

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2020-634**

**Vente du lot 6 074 566 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est engagée à vendre, en 2014, le lot 6 074 566 et une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ne sont toujours pas en mesure de nous indiquer quelle partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec est nécessaire à leur projet;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 074 566 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis) à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition, au prix de 4 \$ le pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 31 décembre 2020.
- Le projet à être implanté sur cet immeuble doit comporter un maximum de deux bâtiments, d'une hauteur maximale de quatre étages, comporter au total entre trente et trente-quatre unités et être similaire à celui présenté le 12 janvier 2018. Minimale, la construction d'un bâtiment devra être débutée dans l'année suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra obligatoirement être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- 80 % des arbres présents sur l'immeuble devront être conservés.

QUE si l'acte notarié ne peut être signé avant le 31 décembre 2020, le coût du terrain fera l'objet d'une nouvelle évaluation marchande.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les résolutions 2019-553 et 2020-288 soient abrogées à toutes fins que de droit.

**2020-635**

**Don du lot 6 116 319 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud - Signature**

CONSIDÉRANT le décret en date du 28 octobre 2020 (1113-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 4 novembre 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;



CONSIDÉRANT que l'acte visé par les résolutions 2020-157 et 2020-290 devait être signé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

QUE la résolution 2020-157 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-290 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2020-636 Vente du lot 4 353 811 du cadastre du Québec - Rue Racine - Signature**

CONSIDÉRANT le décret en date du 28 octobre 2020 (1113-2020), qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 4 novembre 2020, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que l'acte visé par les résolutions 2020-104 et 2020-492 devait être signé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

QUE la résolution 2020-104 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-492 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Finances municipales**

**2020-637 Dépôt des états comparatifs**

Est déposé le document comprenant les deux états comparatifs décrits à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2020-638 Appropriation de surplus**

Document : Dossier de la trésorière daté du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues pour les travaux du Programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement (RIRL) ont été moins élevées que prévues;

CONSIDÉRANT que la somme de 300 000 \$ réservée pour ces travaux ne sera pas utilisée à cette fin;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre au surplus libre le montant de 300 000 \$ réservé par la résolution 2019-397 pour les travaux du Programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement (RIRL).

QUE la résolution 2019-397 soit modifiée en ce sens.

**2020-639 Transferts budgétaires**

Document : Dossier de la trésorière daté du 9 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Remplacement d'ordinateurs - Service de planification et d'aménagement du territoire et Service des loisirs, culture et tourisme	02-702-20-447	22-700-00-726	2 300 \$
	01-233-11-000	22-600-00-726	9 400 \$
Location d'une niveleuse	01-233-13-000	02-330-00-516	25 000 \$
		02-320-10-516	25 000 \$

**M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2020-640**

**Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi - Adoption des prévisions budgétaires 2021**

Document : Prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, non datées.

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 déposées par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des dépenses de fonctionnement, d'activités financières, et d'investissements totalisant 7 957 400 \$, des affectations totalisant 570 000 \$, des revenus totalisant de 6 346 000 \$ et l'utilisation d'un règlement d'emprunt de 2 181 400 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver, tel que présenté et adopté par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le 13 octobre 2021, le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, tel que déposé à la présente séance.

**2020-641**

**Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur RSA sous le numéro COM048522037 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 124 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 20 350 \$ \$ représentant 16,28 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :



## 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur RSA pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 88 911,29 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur RSA pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2020-642

### **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023**

Document : Dossier de la trésorière daté du 14 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du Programme.

QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2020-643**

**Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau - Entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Document : Entente du ministère datée du 15 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Ville a été acceptée dans le sous-volet 1.1;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2020-644**

**Redevances pour les carrières et sablières**

CONSIDÉRANT que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières doivent être utilisés pour l'entretien des voies publiques;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières soient utilisées aux projets de pavage annuel.

**2020-645 Maison communautaire de Farnham - Demande d'exemption de taxes**

Document : Dossier de la trésorière daté du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que la Maison communautaire de Farnham est un organisme à but non lucratif;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ne pas s'opposer à ce que la Commission municipale du Québec reconnaisse la Maison communautaire de Farnham aux fins d'exemption de toutes taxes foncières pour l'immeuble sis au 455, rue Yamaska Est.

QUE cette exemption représente une somme annuelle d'environ 16 724 \$.

**2020-646 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 octobre 2020**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 28 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 574 498,81 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 462 197,61 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 octobre 2020 soit approuvé.

**2020-647 Travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration - Paiement 4**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 15 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration à la compagnie Groupe AllaireGince au montant de 184 707,33 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 17 850 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2020-648 École Saint-Romuald - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 28 septembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'école Saint-Romuald pour la création d'un jardin pédagogique.



QUE 50 % de cette somme soit versée immédiatement et le solde lorsque le projet sera réalisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2020-649 École Saint-Romuald - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 30 septembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'école Saint-Romuald pour les sorties ski des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

QUE 50 % de cette somme soit versée immédiatement et le solde lorsque le projet sera réalisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2020-650 Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi Main dans la main - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 14 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 3 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi Main dans la main pour leurs activités 2021.

QUE cette somme sera versée en janvier 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2020-651 Club Optimiste de Farnham - Aide financière - Modification de la résolution 2019-432**

Document : Courriel de M. Michel Noël daté du 8 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que la course prévue le 9 mai 2020 avait été reportée au 17 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que celle-ci n'a pas été tenue;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'aide financière prévue pour la course du 9 mai 2020 soit octroyée pour la course du 8 mai 2021.

QUE cette somme sera versée après la tenue de cet événement.

QUE la résolution 2019-432 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-531 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**Travaux publics**

**2020-652 Plan de déneigement 2020-2021**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 20 octobre 2020.





Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le plan de déneigement proposé par le directeur du Service des travaux publics pour la saison hivernale 2020-2021.

**2020-653**

**Fleurons du Québec - Renouvellement d'adhésion**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 septembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre des Fleurons du Québec pour la période 2021-2023, au coût de 2 242 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-690-10-629.

**Planification et aménagement du territoire**

**2020-654**

**Comité consultatif d'urbanisme - Démission d'un membre**

Document : Résolution CCU-201013-2 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission, en date du 14 octobre, de M. Simon Bonneau-Verville à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme et le remercie pour le travail effectué à ce titre.

**2020-655**

**Demande de permis - 136, rue Saint-Patrick Nord**

Document : Résolution CCU-201013-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée dans le cadre du programme de subventions à la rénovation (Programme Rénovation Québec) afin de retirer le balcon situé sur le toit de la galerie avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le balcon est sans accès;

CONSIDÉRANT que le retrait du balcon s'agence bien avec les autres travaux projetés sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour retirer le balcon situé sur le toit de la galerie avant du bâtiment sis au 136, rue Saint-Patrick Nord.

**2020-656**

**Demande de permis - 595, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-201013-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de combler les ouvertures de fenêtres actuellement barricadées par des planches de bois par du béton;



CONSIDÉRANT que les travaux se fondent dans les façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux représentent une amélioration de l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le béton est peint de la même couleur que le reste du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour combler les ouvertures de fenêtres actuellement barricadées par des planches de bois par du béton du bâtiment sis au 595, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2020-657**

**Demande de permis - 363, rue Saint-Joseph**

Document : Résolution CCU-201013-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer l'escalier situé sur la façade latérale droite du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'escalier actuel est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que l'escalier actuel ne répond pas aux normes de construction en vigueur;

CONSIDÉRANT que les matériaux de l'escalier projeté sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'aspect du nouvel escalier s'agence bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer l'escalier situé sur la façade latérale droite du bâtiment du bâtiment sis au 363, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'escalier soit en métal, peint en blanc.
- Que l'escalier soit orienté vers la voie publique, en longeant la façade latérale du bâtiment.
- Que le nouvel escalier réponde aux exigences prescrites dans le *Règlement 457 sur la construction* portant sur la construction d'un escalier.

**2020-658**

**Demande de certificat d'autorisation - 468, rue de l'Hôtel-de-Ville**

Document : Résolution CCU-201013-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne posée à plat sur la marquise du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'enseigne s'agence bien avec le bâtiment;



CONSIDÉRANT que l'enseigne posée à plat s'agence bien avec l'enseigne installée en saillie sous la marquise;

CONSIDÉRANT que l'enseigne présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne posée à plat sur la marquise du bâtiment sis au 468, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2020-659**

**Demande de dérogation mineure - 98, boulevard Magenta Ouest**

Document : Résolution CCU-201013-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'une piscine hors terre à une distance de 1,24 m de la limite latérale droite, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1,5 m;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la piscine actuelle a été basée sur celle de l'ancienne qui avait été installée conformément à l'ancienne réglementation en 2004;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la piscine actuelle ne crée pas de préjudice pour les terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT que la dérogation est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 98, boulevard Magenta Ouest, lot 4 447 725 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'une piscine hors-terre à 1,24 m de la limite latérale droite, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1,5 m.

**2020-660**

**Demande de dérogation mineure - 113, rue des Peupliers**

Document : Résolution CCU-201013-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un cabanon d'une superficie de 27,87 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le cabanon a été construit sans autorisation municipale;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande mènerait à la démolition du cabanon;

CONSIDÉRANT que l'approbation de la demande créerait un précédent important;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'est pas considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un cabanon d'une superficie de 27,87 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>, de manière à étudier plus en profondeur les alternatives réglementaires qui s'offrent, outre le refus de la demande.

**2020-661**

**Demande de dérogation mineure - 514, rue Saint-Grégoire**

Document : Résolution CCU-201013-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 96,62 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 80 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve plusieurs arbres matures sur le terrain;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée du garage ferait en sorte d'abattre plusieurs arbres;

CONSIDÉRANT que la conservation des arbres permettrait d'atténuer la présence du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reporter à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 96,62 m<sup>2</sup>, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 80 m<sup>2</sup>

QUE demande soit faite au requérant de soumettre une nouvelle implantation du garage qui vienne prendre en considération les arbres matures présents sur le terrain et évite l'abattage de ceux-ci.



QUE, par le fait même, un croquis du garage et des échantillons des revêtements extérieurs projetés soient soumis pour analyse.

QU'il soit aussi proposé au requérant de construire un garage détaché auquel serait attaché un abri, de manière à présenter un projet conforme à la réglementation en vigueur et ne nécessitant pas de soumettre une demande de dérogation mineure.

### **Seconde période de questions**

Trois des six personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Félicitations pour le port du Coquelicot.
- Commémoration du Jour du Souvenir.
- Guignolée.
- Paniers de Noël.
- Wagons-citernes d'essence au centre-ville.
- Triplex sans porte arrière.
- Patinoires extérieures et activités hivernales.

### **Informations des conseillers**

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

#### **M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault**

- Collecte de sang des Chevaliers de Colomb le 18 novembre, sur rendez-vous.

#### **M. Daniel Campbell**

- Distribution de 1 552 sacs d'Halloween à 725 portes le 31 octobre par cinq équipes de bénévoles. Remercie Jean-Coutu pour le prêt d'un véhicule électrique de même que le maire pour le prêt de ces deux véhicules électriques.
- L'accès aux activités libres de l'aréna sera réservé aux citoyens de Farnham et Sainte-Sabine, sur réservation.

#### **M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette**

- Invite les citoyens à visionner la vidéo sur le compostage dont la chanson a été faite par deux jeunes de Farnham.

#### **M. Vincent Roy**

- Félicite Rémi Poirier pour avoir été repêché dans la Ligue nationale de hockey par les Stars de Dallas en 6<sup>e</sup> ronde.
- Félicite les entraîneurs de football de l'école Jean-Jacques-Bertrand pour la saison qui vient de se terminer.



**M. Patrick Melchior**

- Le maire mentionne que les publications de la Ville sont de plus en plus innovantes et visionnées.

**M. Jean-Yves Boulianne**

- Sensibilise les citoyens au respect de la signalisation de fermeture de rue pour la sécurité de tous.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 53.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire